

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 17 en date du 9 Mars 2026
portant création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique
à temps complet à compter du 13 Avril 2026

Nombre de membres	15
Présents	13
Représentés	0
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-six, le neuf Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Mars 2026

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Jean-Pol GILBERT, Françoise SUDI GUIRAL, Fabien JAMME, Christine BICHON-MOREL, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pascal HELION, Marie-Claude BOUGNOUX, Chrystelle VAXIVIERE.

Absents / Excusés : Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Caroline LE CORRE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des mouvements de personnel au sein des services techniques suite à la démission d'un agent à temps complet.

Afin de répondre aux besoins de services, elle propose ensuite au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 13 Avril 2026 et de solliciter l'avis du Comité Social Territorial pour la future suppression de celui à 20 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire et :

- décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique, à temps complet, à compter du 13 Avril 2026,
- charge Madame le Maire d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, de publier cette offre, et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 9 Mars 2026
Le Maire,

Françoise SIMON.



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260309-2026-17-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026